

**Décret n° 2000-132 du 7 juillet 2000  
portant nomination du directeur général de  
l'agence nationale de l'aviation civile**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu le décret n° 78-288 du 14 avril 1978 portant création et attributions de l'agence nationale de l'aviation civile ;  
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

**DECRETE :**

**Article premier.-** M. *(Bernard) TCHICAYA* est nommé directeur général de l'agence nationale de l'aviation civile.

**Article 2.-** Le présent décret sera enregistré, inséré au journal officiel ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 7 juillet 2000

*Denis SASSOU-NGUESSO.*

Par le Président de la République,

Le ministre des transports, de l'aviation civile,  
chargé de la marine marchande,

*Isidore MVOUBA.-*